

MAIRIE DE LE BOULOU

CONSEIL MUNICIPAL

N° 2016 - 05

SEANCE DU MERCREDI 4 MAI 2016 A 18H 30

PRESENTS :

Nicole VILLARD Maire, François COMES 1^{er} adjoint, Muriel MARSA 2^e adjointe, Christiane BRUNEAU 4^e adjointe, Patrick FRANCES 5^e adjoint, Véronique MONIER, Georges SANZ, Claude MARCÉLO, Françoise VIDAL, Hervé CAZENOVE, Martine ZORILLA, Armand LAFUENTE, Nelly MARTIN, Georges PARRAMON, Nicole LIBAUDE, Jean-Claude DELATRE, Jacques PERETA, Philippe CASALS, Joséphine PALÉ, Éric FOSSOUL, Myriam GRANAT.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Jean-Christophe BOUSQUET à Patrick FRANCES ; Nicole RENZINI à Véronique MONIER ; Jean-Claude FAUCON à Hervé CAZENOVE ; Rose-Marie QUINTANA à Georges PARRAMON ; Isabelle BEUGNOT à Christiane BRUNEAU ; Claudine MARCEROU à Nicole VILLARD ; Sylvaine RICCIARDI-BRAEM à Philippe CASALS ; Guy VIGNEAUX à Myriam GRANAT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Nelly MARTIN

.....

Madame le Maire procède à l'appel des élus et nomme Nelly MARTIN, secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

Madame le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur le procès-verbal des séances du 30 Mars et du 18 Avril 2016. Aucune observation n'étant formulée, ceux-ci sont adoptés à l'unanimité.

Madame le Maire propose ensuite de passer à l'ordre du jour :

2016-05.01 - DSP

Mise en place d'une nouvelle commission de concession

Conformément au nouvel article L 1411-5 du code général des collectivités publiques modifié par l'ordonnance du 29 Janvier 2016 (article 58), et prenant effet au 1^{er} avril, il y a lieu de procéder à un nouveau vote pour la constitution de la commission de concession.

Cette commission est chargée du suivi de la procédure de toute délégation de service public.

Au vu des procédures à venir de renouvellement des DSP « casino » et des « services de l'eau potable et de l'assainissement », et afin de se mettre en conformité avec la nouvelle réglementation, il vous sera proposé de procéder par vote à la constitution de la commission comme suit :

La commission est composée :

Lorsqu'il s'agit d'une région, de la collectivité territoriale de Corse, d'un département, d'une commune de 3 500 habitants et plus et d'un établissement public, par l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

Mme le Maire recueille la liste des candidats ☺

Liste A :

Membres titulaires :

M. François COMES

Mme Christiane BRUNEAU

M. Patrick FRANCES

M. Jean-Christophe Bousquet

Mme Véronique MONIER

Membres suppléants :

Mme Nicole LIBAUDE

M. Georges SANZ

M. Armand LAFUENTE

M. Jean-Claude FAUCON

Mme Nicole RENZINI

Liste B :

Membres titulaires :

M. Philippe CASALS

M. Éric FOSSOUL

Membres suppléants :

Mme Joséphine PALÉ

Mme Sylvaine RICCIARDI

Elle demande au conseil de bien vouloir procéder au vote par main levée. Le vote à main levée est adopté à l'unanimité.

PV du Vote :

Membres titulaires et suppléants :

Nombre total de sièges à pourvoir : 5

Nombre de vote blancs : 2

Nombre de suffrages exprimés : 27

Quotient électoral : Suffrages exprimés / nombres de sièges : 5.4

Liste A : nombre de suffrages : 23

Liste B : nombre de suffrages : 4

Répartition des sièges :

Liste A : nombre de voix / QE = 4.2

Liste B : nombre de voix / QE = 0

Première répartition :

Liste A = 4 Sièges

Liste B = 0 sièges

Attribution des sièges restants :

Reste de la liste A : nombre de voix – (sièges obtenus X QE) = 1,4

Reste de la liste B : nombre de voix – (sièges obtenus X QE) = 1,4

Après discussion et compte tenu que les deux listes ont obtenu le même reste, il est décidé de donner le siège à la liste B afin de conserver une représentation des deux listes au sein de la commission.

Sont donc élus :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
François COMES	Nicole LIBAUDE
Christiane BRUNEAU	Georges SANZ
Patrick FRANCES	Armand LAFUENTE
Jean Christophe BOUSQUET	Jean-Claude FAUCON
Philippe CASALS	Joséphine PALÉ

2016-05.02 - QUESTIONS DIVERSES :

M. Philippe Casals : « je ne vous parlerai pas du Centre d'Interprétation de l'Eau, bien que nous soyons en attente toujours du compte prévisionnel de fonctionnement.

Par contre, je voulais attirer votre attention sur les points de collecte des ordures ménagères pour lesquels nous avons été interpellés en centre-ville sur deux points essentiels :

- le premier sur le développement des guêpes qui se nourrissent des déchets, il y a déjà eu des piqûres ;

- le deuxième point porte sur l'assiduité de l'astreinte de ramassage des ordures par rapport aux déchets supplémentaires qui sont autour de ces points de collecte et notamment au niveau de la rue de la République.

J'aimerais par conséquent être rassuré par rapport à ce problème d'autant plus que la saison touristique approche, que les restaurateurs qui sont à proximité de ces points de collecte vont commencer à travailler en terrasse. Il y a non seulement les nuisances olfactives mais également la pollution visuelle, je souhaiterais donc savoir ce que vous comptez faire et avoir des précisions sur les tournées de collecte.

Par ailleurs, je voudrais soulever également la question des moustiques. Il y en a déjà, à savoir ce que vous avez prévu sur ce point également ? ».

Mme Nicole Villard : « en préambule simplement, il serait bon que vous écriviez vos questions. Cela permettrait, en amont, de pouvoir vous répondre de manière plus détaillée.

Avant de passer la parole à Armand Lafuente, puisque c'est lui qui s'occupe de cela, je voudrais vous dire que les astreintes sont bien présentes. Nous avons un véhicule qui passe tous les jours dans les rues du Boulou et qui ramasse ce que déposent les gens à côté des containers et ailleurs et cela correspond pour l'année 2015 notamment à 41 tonnes de déchets supplémentaires ramassés par nos services alors qu'il y a un service de collecte, une déchèterie et un service de ramassage des encombrants. On ne peut pas faire plus.

Quant au problème que vous évoquez particulièrement sur la rue de la République, je donne la parole à Armand Lafuente qui va vous expliquer ce que nous allons faire car, malgré ce que certains pourraient penser ou véhiculer, nous nous en préoccupons ».

M. Armand Lafuente : « tout d'abord, je tenais à dire que nous sommes extrêmement vigilants concernant ce problème, je passe régulièrement dans la ville et nous travaillons étroitement avec Georges Sanz délégué à la police municipale.

Maintenant, je tiens à souligner que le problème premier est l'incivisme des personnes. Il y a peu, nous nous sommes déplacés rue de la République, il y avait effectivement des encombrants. En fouillant, la police municipale s'est aperçue que ceux-ci appartenaient à la Banque Populaire.

Georges Sanz, ainsi que les services de police municipale, ont fait le nécessaire.

Deuxièmement, concernant le commerçant installé rue de la République, je l'invite à nous faire remonter tous les cas d'incivisme de ce genre qu'il peut constater. Par ailleurs, la compétence appartenant à la Communauté de communes, nous nous sommes rapprochés de leurs services afin de trouver des solutions. Les points de collecte vont être équipés de « pare-vues » si bien que des terrasses, la vue des containers sera obstruée, des panneaux de signalisation vont aussi être mis en place nous permettant par la suite des verbalisations. Soyez certains que nous sommes très vigilants, les employés communaux se déplacent immédiatement. Il faut aussi souligner que les containers sont désinfectés très régulièrement. Maintenant on ne peut pas faire plus ».

M. Philippe Casals : « bon, votre réponse me satisfait mais j'avais également pensé prévoir une ronde des agents juste avant les services des repas. Maintenant je suis conscient que l'on ne peut pas mettre un agent derrière chaque container ! ».

Mme Nicole Villard : « le problème est que ce service existe. Le camion tourne toute la journée mais il suffit que vous passiez à 10h00 et qu'à 10h30 une personne vienne déposer quelque chose. C'est assez difficile de contrôler tout cela ».

M. Armand Lafuente : « j'aurais même tendance à dire que nous sommes dans un système où l'on assiste de plus en plus la population. C'est à double tranchant ».

M. Philippe Casals : « j'entends bien, ensuite c'est l'escalade. Pour en revenir au restaurateur de la rue de la République qui m'a interpellé, il serait bien d'aller le voir et le lui expliquer ».

Mme Nicole Villard : « cette personne est déjà venue en mairie et ce monsieur a déjà été vu par les services ».

Mme Joséphine Palé : « au-delà des encombrants, pour ma part ce que je déplore, ce sont les odeurs qui se dégagent de ces containers. Le service de nettoyage avec karcher n'est pas toujours bien fait non plus et j'en ai été témoin. La désinfection devrait être faite plus souvent à mon sens ».

M. Comes : « la Communauté de Communes, et surtout le service des ordures ménagères, est à l'écoute de tout ce qui peut être remonté ».

Mme Nicole Villard : « pour terminer, et pour ce qui concerne le problème des moustiques, une communication sera faite pour éviter la prolifération. Une réunion est prévue au conseil départemental et une plaquette sera éditée ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00